

# RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

## USAGERS DES DROITS

---

### PERCEPTIONS DIRECTES – NATIONALES

La perception directe au Luxembourg s'élève en 2019 à **KEUR 4.755**. Ce montant ne prend, cependant, en compte que les droits d'auteurs perçus au Luxembourg pour des diffusions et reproductions d'œuvres du répertoire de la société mère de droit français SACEM SC et des répertoires des sociétés de gestion collective avec lesquelles ladite société a des accords de réciprocité sur le territoire du Luxembourg.

Dans le secteur des **droits généraux** qui regroupe les collectes pour la sonorisation des lieux publics et les manifestations musicales sur le territoire du Luxembourg, la collecte des redevances a connu une croissance de 8.32% par rapport à l'année 2018 et elle se chiffre à un total de **KEUR 1.844**.

Dans ce segment on retrouve également la collecte en provenance des lieux publics sonorisés qui sont croissante avec une collecte générale de **KEUR 776**.

Pendant l'exercice 2019, la SACEM Luxembourg a autorisé des diffusions musicales dans **2.063 concerts** et **871 manifestations** ayant recours à la musique d'auteurs, compositeurs et éditeurs représentés par la SACEM Luxembourg. Au total, la collecte auprès des organisateurs s'élève en 2019 à **KEUR 875**.

La perception auprès des radiodiffuseurs nationaux a atteint **KEUR 1.032**. Cette évolution s'explique principalement par une bonne performance de certaines radios locales privés et la diversification des investissements des annonceurs dans des médias distincts.

La collecte au titre des droits de reproduction mécaniques des phono et vidéogrammes a tendance à baisser comme la reproduction physique devient de plus en plus obsolète. La collecte pour **137** demandes introduites, représente en 2019 : **KEUR 50**.

La collecte des redevances dans le dossier câble, s'élève à **KEUR 14.571** dans lequel la SACEM Luxembourg gère l'administration de la collecte en relation avec les différents titulaires de droits impliqués et les opérateurs actifs sur le territoire luxembourgeois.

La SACEM Luxembourg est mandatée pour percevoir auprès des opérateurs les sommes dues au titre de la redevance câble pour l'ensemble des titulaires de droits. Cet ensemble regroupe les radiodiffuseurs, l'ALGOA (association luxembourgeoise de gestion d'œuvres audiovisuelles) et les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SCAM, ADAGP).

Elle assure la répartition des sommes perçues entre les différents titulaires de droits.

La collecte des redevances dans le dossier Internet reste marginale dans la mesure où le marché purement local n'est pas très attractif pour les services IT. Parallèlement la SACEM Luxembourg fait partie du Armonia HUB avec lequel les contrats internationaux pour licences pan-européenne sont négociées.

## PERCEPTIONS INTERNATIONALES

La SACEM Luxembourg gère la collecte des droits de reproduction et de diffusion de certains radiodiffuseurs internationaux domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg.

En 2019, la perception auprès des radiodiffuseurs internationaux gérés par SACEM Luxembourg s'élève à **KEUR 618**.

## CONCLUSION :

La SACEM Luxembourg a réussi en 2019 une perception brute de **KEUR 18.410** pour l'ensemble des titulaires de droits dont elle gère la collecte des droits.

La SACEM Luxembourg a su développer son activité au niveau de ses collectes purement luxembourgeoises.

Le dossier câble et les dossiers internationaux sont porteurs du succès néanmoins les collectes purement nationales deviennent de plus en plus importantes sur l'ensemble des activités de la SACEM Luxembourg. Avec plus de **7.000** clients dans tous les secteurs de perception confondus une gestion prudente reste une priorité de la SACEM Luxembourg.

## RELATIONS SOCIETAIRES

---

Au 31 décembre 2019, la SACEM Luxembourg comptait **1.220 sociétaires** résidant au Luxembourg et dont elle assure la gestion des dossiers en collaboration avec la SACEM.

Le nombre croissant d'adhérents à la SACEM démontre une fois de plus l'importance que portent les créateurs luxembourgeois à la gestion collective. En 2019 plus de 130 créateurs sont devenus membres à la SACEM via la SACEM Luxembourg

La SACEM Luxembourg a pu verser, en 2019, des droits d'auteur à hauteur de **KEUR 1.009 à 572** différents ayants droits résidant au Luxembourg. Le cabinet de révision agréé PKF Audit & Conseil Sàrl a été mandaté pour vérifier ces versements dans le cadre d'une mission de procédures convenues.

Au total les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique actifs au Luxembourg, ont déclaré **1.388 œuvres** à la SACEM dont 761 via le portail en forme digital et **627** sous format papier.

Cette procédure d'une déclaration en ligne via l'espace sociétaire diminue les sources d'erreur dans l'encodage et facilite l'identification des œuvres lors des différentes utilisations.

Le travail de la SACEM Luxembourg ne se résume pas qu'aux aspects concernant les relations entre les sociétaires et la SACEM mais englobe également un travail d'information au sujet de la musique et de la gestion des droits y correspondant.

## **GESTION**

---

Les frais de fonctionnement de la SACEM Luxembourg s'élèvent à **KEUR 675** en 2019.

Les locaux adaptés de la SACEM Luxembourg et les outils informatiques mis à la disposition des membres et utilisateurs maintiennent et stabilisent les relations professionnelles avec ces derniers.

L'analyse comptable se fait en étroite collaboration avec le département financier et comptable de la SACEM.

La gestion prudente de la SACEM Luxembourg se démontre dans les comptes révisés par cabinet de révision agréé PKF Audit & Conseil Sàrl.



**Le gérant**

**Marc Nickts**